

COMMISSION OUVERTE
DROIT PUBLIC

Co-responsables :
FRANÇOISE SARTORIO ET GABRIEL BENESTY



Lundi 18 juin 2012
Sous-commission
Droit public économique
Responsable : Jean-Marie Seevagen

Les travaux en cours et les contributions qui ont fait l'objet d'une communication lors de la journée du 3 mai dernier

COMMISSION OUVERTE DROIT PUBLIC
SOUS-COMMISSION DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 JUIN 2012

Responsable Jean-Marie SEEVAGEN

Présents :

Rachel CATTIER
Laurent GIVORD
Philippe PIGNY
Isabelle ROBERT-VEDIE
Françoise SARTORIO
Jean-Marie SEEVAGEN

Date de la prochaine réunion :

Mardi 11 septembre 2012 à 18h, au cabinet Sartorio.

Ordre du jour :

Etat d'avancement des contributions
Actualités du droit public économique

Les contributions sont attendues pour le 4 septembre 2012, de telle sorte que les membres de la Sous-commission puissent en prendre connaissance à l'avance.

Introduction : quelques questions à caractère général et actualités de la commission de droit public

Bilan des dernières rencontres de la Commission droit public

Me Françoise Sartorio souligne à l'attention de la Sous-commission que dans le cadre du Campus Avocat, un atelier est organisé le 6 juillet au matin sur « *La place de l'avocat dans le procès administratif* », au cours duquel interviendra Michèle de SEGONZAC, Présidente du Tribunal administratif de Paris.

Une réunion s'est d'ailleurs tenue le 12 juin sous l'autorité de Madame Le Bâtonnier avec Madame la Présidente du TA de Paris et Monsieur Patrick FRYDMAN, Président de la Cour administrative d'appel de Paris, au cours de laquelle les co responsables de la commission ouverte de droit public ont eu l'occasion d'exposer brièvement les travaux de la Commission droit public.

Il en a été de même au cours du Conseil de l'Ordre qui s'est tenu le même jour en présence de ces deux magistrats.

Intervention du barreau de Paris lors du salon des Maires de France

Me Françoise Sartorio aborde également le sujet de la participation du barreau de Paris au salon des Maires de France, qui doit se tenir du 20 au 22 novembre prochains.

Les co-responsables de la Commission droit public appellent de leurs vœux les propositions de thèmes pour assurer des conférences lors de ce salon, et permettre ainsi une réelle représentation de la profession auprès de ces décideurs locaux.

Point sur la valeur des prises de position de la commission droit public et de ses sous-commissions

Un sujet a pu être soulevé lors de la transmission à l'Ordre du dernier compte-rendu de la réunion de la Sous-commission droit public économique, compte tenu des positionnements juridiques dont la retranscription des débats faisait état.

En effet, la question se pose de savoir si les comptes-rendus des réunions de la Commission et ses Sous-commissions peuvent exprimer des avis, ou des positionnements juridiques, ou s'il est nécessaire de faire valider ces éléments par le conseil de l'Ordre des avocats, ces comptes-rendus pouvant être interprétés comme révélant une prise de position de l'Ordre.

Cette question sera abordée lors d'une réunion qui se tiendra sous l'Autorité de Madame Le Bâtonnier le 2 juillet prochain en présence des responsables de commissions et de sous commissions .

Débats sur les contributions

La contribution de Françoise SARTORIO et Laurent GIVORD sur les risques de gestion de fait attachés au maniement de fonds publics notamment lors du recouvrement de la surtaxe dans les contrats d'affermage, a été proposée à l'AJDA.

Proposition de nouvelles contributions

- « *Les promesses de vente sur le domaine public* »

Me Isabelle ROBERT-VEDIE propose une contribution sur ce sujet. Elle observe que ces promesses de vente sont généralement conclues sous conditions suspensives de du déclassement et de la désaffectation qui seront ultérieurement. Une discussion est engagée sur l'intérêt de ce thème.

Me Laurent GIVORD propose de participer à l'élaboration de cette contribution.

- « *Les personnes publiques opérateurs économiques* »

Ce sujet est proposé par Me Philippe PIGNY. Il s'agit d'aborder le thème des garanties implicites de l'Etat et leur appréhension par le droit communautaire.

Thèmes évoqués susceptibles de donner lieu à une contribution

Les thèmes suivants sont proposés pour donner lieu à des contributions volontaires :

- Le domaine public et le fonds de commerce ; Me PIGNY indiquera début septembre si sa contribution doit porter sur ce thème ou celui précédemment évoqué. Les ententes intercommunales (arrêt *Commune de Veyrier-du-Lac*).

Me Françoise Sartorio rappelle que la proposition de thèmes de contribution est libre du moment qu'elle entre dans le domaine d'intervention de la sous commission. Par ailleurs, les contributions peuvent donner lieu à publication mais ce n'est pas une obligation.

Présentation de la contribution sur les redevances d'occupation domaniale

Me Jean-Marie SEEVAGEN présente la nouvelle version de sa contribution aux membres de la Sous-commission.

Un débat se tient sur les contours de ce sujet (qualification de redevance d'occupation domaniale, et sa distinction avec une redevance pour services rendus, ou modalités de définition de cette redevance, notion d'avantages procurés à l'occupant, et méthodes de calcul...).

La discussion sur cette contribution est renvoyée à septembre afin que chacun ait le temps de la lire.